

Paris le 6 septembre 2022

Communiqué de presse

Le SFDO et la SEROPP répondent aux fausses informations diffusées par le collectif No FakeMed

L'ostéopathie est une nouvelle fois agressée par le collectif «No FakeMed» à coup de fausses informations, d'approximations, d'amalgames et d'erreurs de droit. Dans une tribune intitulée «*Le collectif No FakeMed alerte sur certaines médicalisations inutiles et parfois dangereuses pour l'enfant*» et publiée dans le Figaro daté du 5 septembre 2022, les auteurs de cette tribune affirment que «*L'ostéopathie [est] dangereuse chez le nourrisson.*»

Le Syndicat français des ostéopathes (SFDO) constate que les agressions gratuites contre l'ostéopathie sont devenues une véritable marque de fabrique de ce collectif auto-proclamé qui diffuse régulièrement de fausses informations, malheureusement relayées par des supports médiatiques qui ne cherchent pas à diffuser une information objective à l'aide des syndicats représentatifs de la profession d'ostéopathe ou des sociétés savantes.

Force est de constater que les auteurs de cette tribune amalgament insidieusement professions réglementées par l'État et professions non réglementées.

Le collectif No FakeMed méconnaît, une fois de plus, que la profession d'ostéopathe est reconnue depuis 20 ans et réglementée depuis 15 ans.

Selon un sondage Odoxa de septembre 2019¹, l'ostéopathie est une profession qui jouit d'un très haut niveau de confiance dans la population. En effet, 86 % des personnes interrogées font confiance aux ostéopathes. Selon un sondage Harris Interactive pour Santéclair² de novembre 2019, 86 % des personnes interrogées déclarent avoir une bonne image des médecines douces. Avec 80 % d'opinions favorables, l'ostéopathie arrive largement en tête. Peut-être cette confiance gêne-t-elle les acteurs de ce regroupement ?

Les auteurs de cette tribune expliquent avec aplomb que les parents «*estiment que l'effet est bénéfique parce qu'[ils ont] été pris en charge et entendu le temps d'une consultation.*» Ils poursuivent en affirmant qu'il s'agit d'un «*effet placebo majoré par le fait qu' [ils ont payé] pour ce service.*»

Les auteurs de cette tribune continuent en affirmant que «*L'ostéopathie [est] dangereuse chez le nourrisson*» sans apporter aucune référence scientifique permettant de fonder ce propos. Dans neuf revues systématiques de la littérature sur les effets de l'ostéopathie en pédiatrie, aucune n'a rapporté d'événement indésirable et encore moins d'effet secondaire grave survenu après un traitement ostéopathique chez l'enfant.

L'ostéopathe conformément à l'article premier du décret 2007-435 du 25 mars 2007 est autorisé à pratiquer «*des actes de manipulations et mobilisations [...] dans le respect des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de santé.*»

¹ <http://www.upo-federation-osteopathie.fr/2019/10/26/les-francais-plebiscitent-losteopathie/>

² https://harris-interactive.fr/opinion_polls/observatoire-des-parcours-de-soins-des-francais-theme-3-les-francais-et-les-medecines-douces/

Par ailleurs, les auteurs de cette tribune méconnaissent totalement le droit. En effet, les manipulations du crâne, de la face et du rachis chez le nourrisson de moins de six mois ne sont absolument pas « *légalement interdites aux ostéopathes, qui ne sont pas des professionnels de santé.* » Elles sont simplement encadrées par l'article 3 du décret 2007-435 du 25 mars 2007 au terme duquel, lesdites manipulations nécessitent « *un certificat attestant l'absence de contre-indication médicale à l'ostéopathie.* » Les ostéopathes bénéficient ainsi en conséquence de l'entière liberté de réaliser avec l'accord du patient toutes mobilisations qu'ils jugent bénéfiques.

Concernant l'inflation des frénotomies buccales, le SFDO et la Société européenne de recherche en ostéopathie périnatale et pédiatrique (SEROPP) ont déjà exprimé leur préoccupation à leur égard.

Enfin, les auteurs de cette tribune noient, à dessein, l'ostéopathie, profession réglementée, parmi d'autres techniques pratiquées par des professions comme l'aromathérapie et les colliers d'ambre.

N'en déplaise aux auteurs de cette tribune, le SFDO et la SEROPP, dans un communiqué de presse commun, en date du 8 mars 2022, rappelaient que l'ostéopathie pédiatrique est source de bénéfices pour le nourrisson et les jeunes enfants.

La SEROPP a édicté, dès 2012, des recommandations de bonnes pratiques³ en ostéopathie périnatale et pédiatrique, avec l'appui de son conseil scientifique composé notamment de praticiens hospitaliers, professeurs d'universités pour certains, pour la plupart pédiatres. Ces recommandations de bonnes pratiques, dont le respect s'impose aux membres de la SEROPP, précisent que l'ostéopathie pédiatrique doit être pratiquée dans le respect de l'anatomie et de la physiologie du nourrisson, prohibant toute manipulation articulaire à haute vitesse (« *cracking* ») chez le bébé.

La SEROPP et le SFDO rappellent que plusieurs études scientifiques récentes (*notamment Cerritelli et al. 2013, 2015, Manzotti et al. 2020, 2022, Castejon-Castejon 2019, Juliette Herzhaft Le Roy 2017, Lalauze-Pol 2020, Pastor et al. 2021*) ont prouvé l'efficacité et la sécurité de la prise en charge ostéopathique périnatale et pédiatrique.

De tels articles n'ont qu'un but, celui de discréditer une profession reconnue depuis 20 ans, réglementée depuis 15 ans et à laquelle nos concitoyens font fortement confiance. Les ostéopathes, reçoivent chaque année le quart des Français dans leurs cabinets. Cela en gênerait-il certains ?

Pour le conseil d'administration du SFDO
Philippe STERLINGOT, président

Pour le Bureau de la SEROPP
Séverine LAMBERT, présidente

A propos du SFDO (<http://www.osteopathe-syndicat.fr>) : Le Syndicat français des ostéopathes, représente depuis 1973 les ostéopathes exclusifs. Il a pour objet d'assurer la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux de ses membres. Premier syndicat représentatif de la profession auprès des pouvoirs publics depuis 2003, il assure une mission politique et est l'interlocuteur privilégié des institutionnels.

A propos de la SEROPP (<https://seropp.org>) : Créée en 2007, la Société Européenne de Recherche en Ostéopathie Périnatale & Pédiatrique a pour but la promotion de la qualité, de l'efficacité et d'un niveau de sécurité optimal des soins en ostéopathie périnatale et pédiatrique (OPP). Avec le soutien d'un comité scientifique, elle participe à l'élaboration et au financement de protocoles de recherche en OPP. La SEROPP vise également au rassemblement et à la concertation de tous les praticiens référents dans le domaine de la périnatalité et de la pédiatrie qu'ils soient ou non ostéopathes. Elle contribue par ailleurs à l'information des professionnels de santé, des institutions sanitaires et du public sur l'intérêt de l'OPP.

Le Bureau de la SEROPP : <https://seropp.org/qui-sommes-nous/>

³ <https://seropp.org/wp-content/uploads/2022/03/recommandations-de-bonnes-pratiques-et-dEthique-SEROPP-version-def.pdf>